

NOM PRÉNOM DE L'ENFANT :

CLASSE DE RENTRÉE :

Commune de Charavines

DOSSIER PERISCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE

Année 2022-2023

Accueils périscolaires : matin, midi et soir

Accueils extrascolaires : Mercredis, petites et grandes
vacances

DOSSIER A RENDRE COMPLET OBLIGATOIREMENT POUR

CHAQUE ENFANT AVANT LE 13 JUIN

Dans la boîte aux lettres de
La Mairie de CHARAVINES
(Pour les nouvelles familles ;

A la réception du dossier un code abonné vous sera envoyé pour ensuite
Effectuer vos demandes d'inscriptions via votre portail famille sur notre site BL Enfance)

Réservé à l'administration

DOSSIER :

- Fiche INDIVIDUELLE (1 par enfant) à remplir et à signer □
- Fiche d'AUTORISATION à remplir et à signer □
- REGLEMENT intérieur et FONCTIONNEMENT à lire et à conserver

DOCUMENTS A JOINDRE :

- La dernière notification CAF ou MSA **OBLIGATOIRE** □
- Si vous n'êtes pas allocataire, avis d'imposition 2021 des deux parents □
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident extrascolaire
au nom de l'enfant (en septembre le cas échéant) □
- Copie du vaccin DT Polio à jour et copie du PAI 2022/2023 pour les enfants concernés □

 **MERCI D'ECRIRE EN LETTRE MAJUSCULES**

Toutes les réservations se feront sur BL ENFANCE via
votre portail famille.

FICHE D'AUTORISATIONS
Année 2022/2023
Accueils Périscolaires et extrascolaires

Fiche d'autorisations parentales et d'engagement au respect du règlement des différents accueils.

Je soussigné(e) : Monsieur/Madame

Responsable de l'enfant :

Nom :

Prénoms

Autorise :

M./Mme Tél : Lien de parenté :

M./Mme Tél : Lien de parenté :

M./Mme Tél : Lien de parenté :

M./Mme Tél : Lien de parenté :

A récupérer mon enfant

- A l'accueil périscolaire OUI NON
- A l'accueil extrascolaire* OUI NON

*(Mercredis, petites vacances, été)

Frères et sœurs de 10 ans et plus autorisés à venir chercher l'enfant :

Autorise

N'autorise pas mon enfant (seulement pour les + de 6 ans) à quitter seul(e) :

- L'accueil périscolaire OUI NON Heure de départ
- L'accueil extrascolaire OUI NON Heure de départ

Autorise

N'autorise pas

Le responsable de l'accueil périscolaire, ou extrascolaire à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (transport, hospitalisation, intervention d'un médecin...) La famille sera aussitôt prévenue.

Autorise

N'autorise pas

Toutes sorties extérieures, ou transport pour une activité organisée et encadrée par l'équipe d'animation.

Droit à l'image : autorise

N'autorise pas

expressément, en votre qualité de représentant légal de l'enfant dénommé ci-dessus, la Commune de Charavines ainsi que les ayant droits (tels que responsables périscolaire ou extrascolaire, animateurs, partenaires, médias, ...) à prendre des photos et à utiliser, à reproduire (en totalité ou partie), à exploiter les images sur lesquelles pourraient apparaître votre enfant mineur, prises à l'occasion de sa participation aux différents temps d'accueil périscolaires, ou extrascolaires sur tous supports, fixes ou audio-visuels

Atteste avoir pris connaissance du règlement de l'accueil périscolaire et extrascolaire, et je m'engage à le respecter.

Certifie exacts les renseignements fournis sur la fiche individuelle de l'enfant et m'engage à signaler tous changements de coordonnées ou autre.

Fait àle.....

Signature (préciser nom et prénom du signataire) précédée de la mention « lu et approuvé ».

FICHE INDIVIDUELLE 2022-2023

ENFANT

NOM : PRENOM

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance sexe : M F

Régime Allocataire (CAF, MSA...) Allocataire* : Père - Mère - N°CAF..... QF

Ecole maternelle Ecole primaire Ecole St Joseph Extérieur Classe de rentrée

Assurance Responsabilité civile souscrite auprès de N° contrat.....

N° de sécurité sociale auquel est affilié l'enfant

Nombre de frères et sœurs

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Vaccins *obligatoire	Oui	Non	Dates derniers rappels
Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite*			
Coqueluche			
Hépatite B			
Rubéole-Oreillons-Rougeole			
BCG			
Autres (préciser)			

SI LE MINEUR N' A PAS LE VACCIN OBLIGATOIRE JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

Plan d'accueil individualisé (PAI)

En dehors du P.A.I. aucun traitement médical ne sera administré, (même avec une ordonnance).

Au cas où votre enfant bénéficie d'un PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) nécessitant la prise d'un médicament, vous devez nous fournir le PAI 2022 2023 ainsi que les traitements préconisés. Ces traitements doivent être fournis au périscolaire même s'ils ont été fournis à l'école. Les médicaments ne doivent pas être périmés.

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire ?

Sans porc Oui Non Sans viande Oui Non

Allergies (si oui, préciser)

Port de lunettes de lentilles d'appareils dentaires ou auditifs comportement de l'enfant
énurésie nocturne

NOM et TEL. du MEDECIN TRAITANT :

En cas de nécessité, je souhaite que mon enfant soit transféré à l'Hôpital/ Clinique de.....

RESPONSABLE LÉGAL 1

Père Mère Autre (précisez) :

NOM : PRENOM

Adresse :

N° de téléphone (attention, en cas de changement de numéro n'oubliez pas de nous en informer)

- Prioritaire Domicile

- Portable..... Travail

- **MAIL (obligatoire)**

Profession :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Père Mère Autre (précisez) :

NOM : PRENOM

Adresse :

..... (Si différente du responsable légal 1)

N° de téléphone (attention, en cas de changement de numéro n'oubliez pas de nous en informer)

- Prioritaire Domicile

- Portable..... Travail

- **MAIL (obligatoire)**

Profession :

SITUATION DE FAMILLE

Si séparation des parents, préciser si :

- Garde alterné **Joindre impérativement un planning de garde (semaine paire/impaire) de septembre à aout 2022-2023.**

Si garde alternée, sur demande, il sera facturé le forfait utilisé par chaque parent, en fonction de son QF et des inscriptions aux accueils (création de deux comptes).

- Garde principale

Date

Signature du/ des responsable(s)

Règlement intérieur et fonctionnement *Des accueils périscolaires et extrascolaires*

Inscriptions périscolaires

Les inscriptions/annulations périscolaires se font uniquement via votre portail famille sur le site BL ENFANCE en respectant les délais (ci- dessous) :

Restauration scolaire

- Le jeudi minuit pour le lundi et le mardi suivant
- Le mardi minuit pour le jeudi suivant
- Le mercredi minuit pour le vendredi suivant

Périscolaire (matin et soir)

- La veille pour le mardi, le jeudi ou le vendredi qui précède pour le lundi

Accueil de loisirs du mercredi

- Le lundi minuit qui précède le mercredi

Passé les délais vos demandes seront automatiquement refusés par BL ENFANCE.

Il est de votre responsabilité d'annuler le repas de votre enfant quand une sortie scolaire est annoncée, si aucune annulation de votre part le repas sera facturé.

Horaires et lieux des temps périscolaires

- Périscolaire matin : 7h/8h15 (pour les maternelles) 8h20 (pour les élémentaires) dans les locaux périscolaires maternelle.
- Périscolaire « midi » : 11h30/12h30 dans les locaux de chaque périscolaire respective (maternelle et élémentaire).
- Périscolaire « 13h » : 13h/13h25 dans les locaux de chaque périscolaire respective (maternelle et élémentaire).
- Pause méridienne : 11h30/13h30 dans le restaurant scolaire de chaque école respective (maternelle et élémentaire).
- Périscolaire soir : 16h30/**18h30** dans les locaux de chaque périscolaire respective (maternelle et élémentaire).
- L'accueil du mercredi : 7h avec arrivés échelonnées jusqu'à 9h, départ à partir de 17h jusqu'à **18h30**. Dans les locaux périscolaires élémentaire.

Inscriptions extrascolaires

Les inscriptions aux vacances scolaires (sauf vacances d'hiver car fermeture annuelle) se font via votre portail famille sur le site BL ENFANCE en respectant les dates d'ouverture/fermeture annoncés par mail.

Horaires et lieux des temps extrascolaires

- L'accueil de loisirs ouvre ses portes à **8h** avec des arrivées échelonnées jusqu'à 9h et les départs à partir de 17h jusqu'à **18h**.

Pour les petites vacances dans les locaux du périscolaire élémentaire.

Pour les vacances d'été selon l'organisation : soit un seul « pôle » dans les locaux du périscolaire et école élémentaire soit deux « pôles », les - de 6 ans dans l'école maternelle, les 6 ans et + dans les locaux du périscolaire et école élémentaire.

Accueil

Veillez à bien respecter les horaires des différents accueils.

Pour le bon déroulement du service, les familles doivent signaler l'arrivée et le départ de leurs enfants lors des différents accueils.

Dans le cas où les enfants sont inscrits au périscolaire, mais que finalement les parents sont au portail à l'heure de la sortie des classes, les parents devront attendre et récupérer leur enfant quelques minutes plus tard directement à l'accueil périscolaire.

Aucun parent n'est autorisé à récupérer son enfant inscrit au périscolaire dans l'enceinte de l'école.

En maternelle : pour une question de sécurité, veillez à bien refermer le portail rouge derrière vous.

Accueil de l'enfant bénéficiant d'un P.A.I. (Projet d'accueil individualisé)

En cas de demande d'accueil d'un enfant porteur de handicap, ayant une maladie ou une allergie, un projet d'accueil individualisé sera étudié et mis en place dans la mesure du possible.

En cas de P.A.I. alimentaire, les repas seront fournis par la famille et tout devra être marqué du prénom et nom de l'enfant.

En dehors du P.A.I. aucun traitement médical ne sera administré, (même avec une ordonnance), car nous ne sommes pas habilités à le faire.

Activités

Des activités diverses et variées sont proposées, tant par les animateurs que par les enfants.

Pour les accueils périscolaires du midi, différents pôles sont proposés afin de faire des petits groupes et de canaliser les enfants. (Exemple : Pôle « bulle », maximum 5 personnes, discussion, repos, lecture ou Pôle « Billard » 2 personnes maximum, ou encore Pôle « activité créative et artistique » soit avec une improvisation des enfants, soit par une activité proposée par un animateur...)

L'enfant a le choix de l'activité (dans la mesure du possible et du raisonnable), il a aussi le choix de ne rien faire.

Repas

Les repas sont livrés en liaison froide par « Guillaud traiteur » (situé à la Côte St André)

Le restaurant scolaire fonctionne avec deux services.

Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant le début du repas.

En élémentaire, les plats sont disposés sur les tables et chaque enfant se sert, en fonction de ses goûts et de sa faim. Comme cela, les enfants apprennent à partager le repas, à évaluer leur faim, et comme ce sont eux qui décident de la quantité, ils doivent finir leur assiette et ainsi ne pas gaspiller la nourriture. Nous leur demandons aussi de goûter à tous les plats.

Des repas sans porc ou sans viande sont commandés suivant ce qu'il est indiqué sur le dossier de l'enfant.

Afin que les repas restent un moment calme et convivial, nous demandons aux enfants de modérer leur voix et d'éviter tous déplacements durant le repas.

Ils doivent aussi se tenir correctement à table (assis correctement sur sa chaise, manger proprement, utiliser ses couverts, ne pas roter volontairement...)

En élémentaire, à la fin de chaque service, les enfants (suivant la liste alphabétique) sont nommés responsables pour nettoyer les tables et/ou remettre le couvert.

Maladie / accident

Si l'enfant montre des symptômes de maladie (température, douleurs...), il sera pris en charge par une animatrice. Les parents seront appelés au plus tôt pour venir récupérer leur enfant. Le cas échéant, nous appellerons les personnes autorisées à récupérer votre enfant.

Si l'état de l'enfant nécessite une intervention, les pompiers ou un médecin seront appelés pour le prendre en charge. Les parents seront également prévenus au plus tôt.

Grève

En cas de grève de 25 % et plus des enseignants, la commune assure la mise en place d'un **service d'accueil minimum**. Les enfants sont accueillis et encadrés par l'équipe d'animation.

Le service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire est maintenu pour les enfants inscrits.

Important

Pensez à inscrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires (veste, pull, gilet, sac...)

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des affaires personnelles. Evitez les objets de valeur.

Pour les enfants de moins de 6 ans prévoir un change complet.

Retards des parents

En cas de retard ou absence des parents à l'accueil du midi ou du soir, nous vous contacterons, puis nous contacterons les personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Si des **retards se répètent de façon abusive, la commune pourra décider de ne plus accueillir l'enfant** aux différents accueils.

En cas de retard/absence des parents au portail à 11h30 (35) ou 16h30 (35), **les enfants de l'école maternelle seront automatiquement basculés à l'accueil périscolaire** et les enfants scolarisés en école élémentaire qui ne sont plus sous la responsabilité des enseignants dès la sortie devront se rendre à l'accueil périscolaire et ceux-ci seront facturés.

Pour cela il est indispensable de remplir et rendre le dossier périscolaire et extrascolaire de votre enfant.

Règles de vie

Être responsable de ses affaires et en prendre soin.

Participer aux tâches collectives (installation et rangement du matériel, nettoyage...)

Respect de soi, des autres, des locaux, du matériel, des règles en général, de l'équipe d'encadrement, des intervenants.

Se comporter correctement (pas d'insulte, de violence physique et/ou morale...)

Aucun jeu provenant de la maison n'est autorisé dans le cadre de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

La cigarette, la drogue et l'alcool sont formellement interdits.

Sommeil/temps calme sur les temps extrascolaires (mercredis, petites vacances et été)

Pour les enfants de 6 ans et plus, un temps calme de 45 minutes est instauré après le repas. La fatigue des enfants sera prise en compte au cours de la journée afin de leur permettre de se reposer s'ils en ressentent le besoin (fatigue ou maladie), en plus de la sieste ou du temps calme prévu.

Le temps de sieste des plus petits est prévu, dans une pièce au calme avec des lits adaptés.

Prévoir une couverture marquée du prénom de l'enfant ainsi que le doudou et la sucette si besoin.

Les enfants qui sont inscrits seulement pour l'après-midi, doivent être là, au plus tard à 13h30, pour ne pas perturber le rituel de la mise en route la sieste.

A partir de 14h30, les enfants qui ne dorment pas, pourront se lever et rejoindre une animatrice.

Goûter sur les temps extrascolaires

Lors des accueils des mercredis et pendant les vacances scolaires, nous fournissons le goûter. Chaque enfant doit avoir dans son sac, une gourde d'eau, marqué de son prénom.

Afin de ne pas gaspiller les éventuels restes alimentaires du repas de midi, nous proposerons aux enfants lors du goûter, s'il reste des fruits, du fromage, du pain, des yaourts ou autre.

A chaque mercredi, vacances scolaires et sorties

Chaque enfant doit avoir une gourde d'eau et sac à dos adapté à sa taille et aux activités prévues (marche...).

Durant les vacances, une activité spécifique par semaine sera organisée, soit avec un intervenant, soit avec une sortie.

Baignade sur les temps extrascolaires

En plus des sorties prévues, une baignade par semaine est prévue à la plage municipale de Charavines durant l'été. La baignade est surveillée par des maîtres-nageurs dans un périmètre de sécurité balisé par des bouées. La baignade est organisée en tenant compte des règles de sécurité, à savoir des petits groupes composés d'un adulte pour cinq enfants de moins de six ans et un adulte pour huit enfants de six ans et plus.

Chaque enfant ne sachant pas nager, doit avoir une paire de brassards.

Nuitée

Durant les grandes vacances, une nuitée par semaine (sauf la première semaine) est mise en place. Le nombre d'inscrits est limité à douze enfants de sept ans et plus.

Si le temps le permet, nous dormons sous les tentes dans l'espace vert de l'accueil de loisirs, sinon nous dormons à l'intérieur.

Les repas sont réfléchis et préparés par les enfants et les animateurs

Une veillée différente est organisée à chaque nuitée.

Important

Pour les activités spécifiques, il pourra être demandé d'avoir un équipement ou des vêtements adaptés. (Exemples : peinture Glycéro = vêtements usagés, équitation = bottes et pantalon souple...)

L'été, chaque enfant doit absolument avoir : une gourde d'eau, un chapeau/casquette, de la crème solaire, ainsi que toutes les affaires de baignade (maillot, serviette, brassards...) pour des baignades improvisées.

Sanctions

Des sanctions, allant de la simple interpellation, en passant par une mise à l'écart et allant jusqu'à une exclusion temporaire du groupe, pourront être prises à l'encontre des enfants ayant transgressé les règles établies (manque de respect, violence, désobéissance aux animateurs...).

Si des comportements se répètent, une feuille de comportement sera envoyée aux parents, signé de la responsable périscolaire élémentaire, de l'enseignant, de l'agent qui a interpellé l'enfant puis nous en discuterons avec les familles.